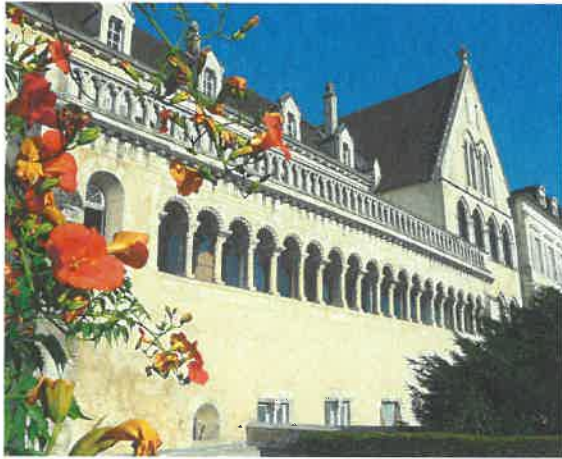




**PRÉFET  
DE L'YONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



2021 - 2024

# PLAN DÉPARTEMENTAL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

## Sommaire

I. Diagnostic de l'état de la délinquance dans le département de l'Yonne.....	3
II. Plan d'action pluriannuel 2021-2024.....	6
Axe 1 : La délinquance juvénile.....	7
Axe 2 : La protection des personnes vulnérables .....	9
Axe 3 : La population et la gouvernance.....	11
Signatures.....	13

# DIAGNOSTIC DE LA DÉLINQUANCE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'YONNE

### DIAGNOSTIC DÉPARTEMENTAL

#### Un territoire rural avec une gouvernance de la sécurité partagée

Territoire majoritairement rural, le département de l'Yonne est organisé autour de trois arrondissements: l'arrondissement chef-lieu d'Auxerre au centre, l'arrondissement de Sens au nord et l'arrondissement d'Avallon au sud.

La Gendarmerie nationale couvre 98% du territoire de l'Yonne et 78% de sa population. La Police nationale se concentre principalement sur les agglomérations auxerroise et sénonaise, couvrant au total 9 communes.

Dans le département, 6 communes sont dotées d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD): Auxerre, Avallon, Joigny, Migennes, Saint-Florentin et Tonnerre. Le département compte également 1 conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance (CISPD) sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais.

#### Une baisse globale de la délinquance avec une attention sur les violences physiques et le trafic de stupéfiants

**Les chiffres de la délinquance pour l'année 2020 montrent un bilan positif avec une baisse globale de 5% du nombre d'infractions par rapport à 2019 et de 16% par rapport à 2016.**

**Le nombre d'atteintes aux biens (AAB) diminue continuellement depuis plusieurs années et notamment en 2020, avec une baisse de plus de 10% par rapport à 2019. Le taux d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants se situe à 19 dans l'Yonne en 2020 contre plus de 26 à l'échelle nationale. L'année 2020 est également marquée par une baisse des cambriolages de plus de 8% par rapport à 2019.**

## Plan départemental de prévention de la délinquance dans l'Yonne 2021-2024

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont quant à elles tendance à augmenter légèrement de 9 % en 2020 par rapport à 2019** en raison de la hausse globale des infractions liées aux violences sexuelles et aux violences intrafamiliales.

La libération de la parole de certaines victimes et leur meilleure prise en charge expliquent en partie cette hausse. Si les périodes de confinement dans l'Yonne n'ont pas impliqué d'explosion immédiate du nombre de ces violences, la crise sanitaire liée à la Covid-19 pourrait expliquer en partie leur augmentation sur le moyen terme.

À ce sujet, un plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes a été mis en place pour la période 2019-2022, sur lequel l'axe 2 du présent plan s'appuiera, en prenant en compte d'autres publics vulnérables tels que les personnes âgées.

**En outre, le nombre d'infractions à la législation sur les stupéfiants (ILS) a tendance à stagner autour d'un millier d'infractions par an.** La mise en place en 2020 des amendes forfaitaires délictuelles (AFD) constitue un levier important de dissuasion de la consommation de stupéfiants. L'accélération du dispositif à partir de 2021 permettra aux forces de sécurité intérieure de continuer à limiter la demande de stupéfiants, tout en poursuivant à démanteler les trafics pour restreindre l'offre de stupéfiants.

Quant à **la délinquance juvénile, elle n'est pas particulièrement préoccupante dans l'Yonne** et aucun phénomène de bandes organisées à proprement parler n'est constaté. Il convient tout de même de rester prudent et de porter la prévention de la délinquance chez les jeunes au cœur de ce plan (Axe 1).

Enfin, si **de nombreux dispositifs partenariaux ont été mis en place pour lutter contre la délinquance** (CLSPD, GPO, GLTD, État-major sécurité...) et pour impliquer les citoyens dans les actions de prévention (dispositif « participation citoyenne » ...), l'axe 3 du présent plan s'efforcera de les renforcer.

# PRIORITÉS DÉPARTEMENTALES

AXE 1: LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

AXE 2: LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

AXE 3: LA POPULATION ET LA GOUVERNANCE

AXE 1: LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE

**Objectifs et publics visés**

- Prévenir la délinquance chez les jeunes, si nécessaire avant l'âge de 12 ans
- Enjeu spécifique des Mineurs Non-Accompagnés (MNA)
- Impliquer les parents et la famille
- S'appuyer sur les professionnels en contact avec les jeunes (éducateurs spécialisés, personnel scolaire...)
- Agir spécifiquement sur les jeunes en risque de récurrence, en ciblant particulièrement les risques de décrochage scolaire.

MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE  
2020-2024  
RETENUES POUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

**Mesure 1.1 :** S'appuyer sur l'échange d'informations au sein des groupes thématiques des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD/CISPD) et des conseils pour les droits et devoirs des familles (CDDF).

**Mesure 2.1 :** S'appuyer sur les groupes thématiques des CLSPD/CISPD, lesquels, depuis la loi du 15 août 2014, peuvent traiter des questions relatives à l'exécution des peines et à la prévention de la récurrence.

**Mesure 7.1 :** Associer la famille aux actions de prévention de la délinquance menées en direction d'un jeune, et expérimenter cette association lorsqu'il s'agit d'un jeune majeur.

**Mesure 7.4 :** Promouvoir l'échange d'informations entre les groupes de prévention du décrochage scolaire (GPDS) et les dispositifs locaux de prévention de la délinquance (groupes thématiques des CLSPD/CISPD, CDDF).

**Mesure 9.1 :** Systématiser l'échange d'informations entre élus locaux et chefs d'établissement au sein des groupes thématiques des CLSPD/CISPD et des CDDF.

## Plan départemental de prévention de la délinquance dans l'Yonne 2021-2024

### AXE 1: LA DÉLINQUANCE JUVÉNILE ACTIONS À MENER LOCALEMENT

Actions	Objectifs	Pilotage	Indicateurs annuels
Prévenir et lutter contre <b>les addictions</b>	- Eviter l'entrée dans des parcours addictifs et lutter contre les trafics de stupéfiants	Autorités Judiciaires FSI Préfecture	Mobilisation des crédits MILDECA Nombre d'AFD
Renforcer la lutte contre le <b>décrochage scolaire</b> en mobilisant les dispositifs de rattachage et d'accompagnement individuel	- Éviter l'entrée dans la délinquance de jeunes en difficulté scolaire	DASEN	Nombre de bénéficiaires des dispositifs de rattrapage et taux de réussite
Développer la mesure éducative <b>d'accueil de jour</b> pour des jeunes faisant l'objet d'une mesure judiciaire non-scolarisés ou en difficultés scolaires	- Permettre à ces mineurs de poursuivre ou de reprendre une scolarité ou une formation professionnelle et prévenir la récidive	PJJ	Nombre de bénéficiaires du dispositif et taux de réussite
Intensifier et favoriser le travail en réseau et les <b>échanges d'informations</b> entre les services de l'Éducation nationale et les autres acteurs de la prévention, notamment lors des CLSPD	- Permettre une prise en charge le plus tôt possible de situations préoccupantes détectées par un partenaire - Créer et diffuser un annuaire des intervenants sur ce thème	DASEN Collectivités CD89 FSI	Présence de représentants du DASEN aux instances de concertation (CLSPD, GLTD...)
Accompagner la montée en puissance des <b>dispositifs civiques et professionnels</b> (Plan 1 jeune 1 solution, SNU, cadets de la gendarmerie...)	- Favoriser l'insertion sociale, professionnelle et l'esprit d'engagement des jeunes	FSI Préfecture	Nombre de bénéficiaires de ces dispositifs chaque année
Former un groupe de contact partenarial sur la prévention de la délinquance des <b>Mineurs Non-Accompagnés (MNA)</b>	- Améliorer l'échange d'informations sur les potentielles difficultés liées aux MNA	FSI PJJ CD89	Réunion au moins tous les 6 mois
Cibler les nouvelles <b>formes de délinquance</b> (cyberdélinquance, cyberharcèlement, bandes...), et renforcer l'éducation à la citoyenneté	- Agir au plus tôt par des actions de prévention (éducation aux médias, à la citoyenneté, aux outils numériques...)	DASEN PJJ FSI Collectivités	Nombre de jeunes formés



## AXE 2: LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

### Objectifs et publics visés

- Les publics vulnérables :
  - Les personnes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles\*
  - Les enfants victimes de violences intrafamiliales
  - Les personnes âgées
  - Les personnes victimes de troubles mentaux
  - Les personnes en situation de handicap
- Renforcer la prévention des violences et améliorer l'accompagnement des victimes.

### MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE 2020-2024 RETENUES POUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

**Mesure 15.3 :** Sensibiliser le public par des opérations d'information de proximité permanentes reposant sur des dépliants, des plaquettes, des flyers, des affichettes, etc., mis à disposition dans les lieux d'accueil, les services publics, les mairies, les cabinets médicaux, les centres de loisirs, etc.

**Mesure 18.1 :** Faciliter le dépôt de plainte : en garantissant aux victimes une audition systématique dans un espace dédié (dans les services de police et de gendarmerie, dans les structures hospitalières), pour mettre en confiance et respecter la confidentialité, en diffusant une information simple et accessible.

**Mesure 18.4 :** Soutenir l'accompagnement social qui vient en complément des outils de sécurisation et de protection : téléphone grave danger (TGD), dispositif anti-rapprochement, applications mobiles complémentaires à l'appel aux services de secours.

**Mesure 20 :** Doter chaque département d'au moins deux intervenants sociaux dans les commissariats et les unités de gendarmerie [en les pérennisant].

\*Pour approfondir: Plan départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2019-2022

## Plan départemental de prévention de la délinquance dans l'Yonne 2021-2024

### AXE 2: LA PROTECTION DES PERSONNES VULNÉRABLES ACTIONS À MENER LOCALEMENT

Actions	Objectifs	Pilotage	Indicateurs <b>annuels</b>
Continuer à améliorer <b>l'accueil et la prise en charge des personnes vulnérables victimes de violences</b> au sein des commissariats et unités de gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les personnels</li> <li>- Pérenniser les Intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie (ISCG)</li> <li>- Développer la Maison de Protection des Familles</li> <li>- Développer l'accompagnement des Unités Territoriales de Solidarité du CD89</li> </ul>	FSI CD89	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de personnes formées</li> <li>- Nombre de personnes suivies</li> </ul>
Renforcer le recours aux <b>dispositifs d'urgence et d'alerte</b> (téléphones grave danger et bracelet anti-rapprochement)	- Protéger les femmes du risque de renouvellement d'actes de violences de leur conjoint violent	Parquets Associations	Nombre de dispositifs TGD et BAR déployés
Pérenniser la cellule dédiée à la prise en charge opérationnelle des <b>victimes de violences conjugales</b>	- Détecter les situations à risque en apportant le suivi adapté en synergie avec les partenaires impliqués	Référent violences faites aux femmes du corps préfectoral	Nombre de situations examinées
Assurer le <b>pilotage entre acteurs associatifs et institutionnels</b> pour la mise en place d'actions de formations et de sensibilisation aux violences conjugales, sexistes et sexuelles	- Recenser l'ensemble des actions déjà mises en places, les soutenir et évaluer les besoins	Déléguée droits des femmes	Recensement des actions
Renforcer les dispositifs à destination des <b>personnes vulnérables</b> et notamment les plus âgées (opération « tranquillité seniors », sensibilisation aux arnaques...)	- Prévenir la délinquance à l'encontre des personnes vulnérables et notamment les personnes âgées	FSI Collectivités	Nombre de personnes sensibilisées et communication

AXE 3: LA POPULATION ET LA GOUVERNANCE

### Objectifs et publics visés

- La population (citoyens, monde associatif) doit être au cœur de la prévention de la délinquance
- Continuer à impliquer les élus locaux notamment à travers les CLSPD
- Mieux informer les citoyens sur les actions de prévention
- Renforcer les partenariats entre élus, associations, services de l'État, de la justice...

MESURES DE LA STRATÉGIE NATIONALE  
2020-2024  
RETENUES POUR LE PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

**Mesure 22.3 :** *Impliquer le citoyen dans les opérations de tranquillité publique (tranquillité vacances, descente du bus à la demande, etc...) et les actions de médiation par les pairs.*

**Mesure 24.1 :** *Multiplier les actions de contact au profit de la population [dans le cadre de la PSQ].*

**Mesure 24.2 :** *Faire connaître les opérations institutionnelles existantes au profit de la population: opération tranquillité vacances, participation citoyenne....*

**Mesure 29.1 :** *Développer des formations pluriprofessionnelles pour l'ensemble des acteurs de la prévention de la délinquance, y compris les élus locaux, en fonction des publics cibles pris en charge.*

**Mesure 32 :** *Conforter le maire dans le pilotage de la politique de prévention de la délinquance.*

**Mesure 37.3 :** *Encourager les cofinancements avec les collectivités territoriales et les EPCI, dans le cadre de leurs compétences en matière de prévention de la délinquance.*

## Plan départemental de prévention de la délinquance dans l'Yonne 2021-2024

### AXE 3: LA POPULATION ET LA GOUVERNANCE ACTIONS À MENER LOCALEMENT

Actions	Objectifs	Pilotage	Indicateurs
Renforcer et stimuler les <b>dispositifs partenariaux locaux</b> (GPO, CLSPD, GLTD...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la remontée d'informations du terrain et établir des diagnostics locaux</li> <li>- Apporter des réponses adaptées,</li> <li>- Effectuer un suivi régulier</li> </ul>	Préfecture Collectivités Justice	Nombre de réunions et régularité
Étendre et dynamiser le <b>dispositif « participation citoyenne »</b> par le maintien de contacts entre forces de sécurité intérieure, mairies et citoyens-référents	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailler en réseau et diffuser de l'information grâce à l'implication de citoyens référents</li> </ul>	FSI Maires	Nombre et régularité des réunions publiques
Mettre en place de <b>délégués cohésion police-population</b> à Auxerre et Sens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapprocher la police et la population, répondre aux besoins des habitants et mener des actions de prévention de la délinquance</li> </ul>	Police nationale	Nombre de délégués mis en place
Développer les interactions au niveau local entre <b>forces de sécurité intérieure</b> et <b>bailleurs sociaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier en amont les problèmes pour prévenir les risques de troubles à l'ordre public</li> </ul>	Bailleurs sociaux FSI	Nombre de conventions de coordination signées
Renforcer le déploiement des dispositifs de <b>vidéoprotection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faciliter l'intervention en cas de commission d'infraction sur la voie publique ou de cambriolage</li> </ul>	Collectivités - CLSPD	Nombre de dispositifs déployés
Développer le rôle des <b>référents sûreté</b> Police et Gendarmerie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller en matière de vidéoprotection,</li> <li>- Établir des audits de sûreté,</li> <li>- Sensibiliser à la prévention technique de la malveillance</li> </ul>	FSI	Nombre de référents et d'opérations de conseil
Renforcer la valorisation et l'information autour du travail d'intérêt général (TIG) et faire vivre l'offre existante	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prévenir la récurrence des délinquants, mineurs ou majeurs</li> </ul>	Justice Préfecture	Augmentation et diversification des structures accueillantes

## ILS S'ENGAGENT POUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE DANS L'YONNE

Le Procureur de la République près le  
tribunal judiciaire d'Auxerre  
*Hugues DE PHILY*



Le Procureur de la République près le  
tribunal judiciaire de Sens  
*Arnaud LARAIZE*



Le Préfet  
*Henri PRÉVOST*



Le Président du Conseil départemental  
*Patrick GENDRAUD*



Fait à AUXERRE, le 17 décembre 2021